

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le **lundi 13 novembre 2017 à 19h30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

150, 42^e avenue
Lot 2 922 018

Dans le but de permettre une nouvelle construction, la réduction de la superficie du lot projeté « terrain # 1 » à 686 mètres carrés au lieu d'un minimum de 1500 mètres carrés.

3510, rue Diane
Lot 5 456 597

Dans le but de régulariser la superficie du bâtiment accessoire (garage isolé) à 77,5 mètres carrés au lieu d'un maximum de 75 mètres carrés.

215, rue Joseph-Guay
Lot 2 439 506

Dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une marge latérale à 0,74 mètre au lieu d'un minimum d'un mètre.

3840, croissant Lemieux
Lot 2 920 250

Pour un projet de subdivision :

- La réduction, pour les lots résidentiels projetés, de la superficie minimale à 1 238,3 mètres carrés et 1 187,8 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 2000 mètres carrés.

3615, boulevard de la Pinière
Lots 4 178 266, 4 178 265
et 3 685 778

Aménagement de deux aires de stationnement de 33 cases chacun sans bordure alors que toute aire de stationnement de plus de 8 cases doit être entourée de façon continue d'une bordure en béton coulé sur place avec fondation adéquate.

3022, chemin Saint-Charles
Lot 3 506 202

Dans le but de maintenir une aire de stationnement :

- La diminution du pourcentage du couvert végétal en cour avant à 27,5% au lieu d'un minimum de 40% de la superficie de la cour avant;
- L'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 8,9 mètres au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 25^e jour du mois d'octobre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
